Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 10 mars 2017
(OR. en)

7050/17
ADD 1

Dossier interinstitutionnel:
2016/0031 (COD)

CODEC 329
ENER 102
IA 37

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de décision du Parlement européen et du Conseil établissant un mécanisme d'échange d'informations en ce qui concerne les accords intergouvernementaux et les instruments non contraignants conclus entre des États membres et des pays tiers dans le domaine de l'énergie, et abrogeant la décision n° 994/2012/UE - Adoption de l'acte législatif **(AL + D)** = déclaration

Déclaration de la Commission

1. La clause de réexamen de cette décision (article 10) prévoit la possibilité pour la Commission d'évaluer s'il est approprié d'inclure à l'avenir dans le champ d'application les accords entre des États membres et des entreprises de pays tiers et d'évaluer si tous les instruments dans cette décision sont suffisamment pris en considération.

2. La Commission s'engage à effectuer cette évaluation au plus tard le 1er janvier 2020.